VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Wendy LAFAYE**

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.

Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.

Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.

Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.

Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 26
FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION QUEER UNI.E.S ENGAGE.E.S ET REVOLTE.E.S (Q.U.E.E.R) - MARCHE DES FIERTES

Alexis BLONDEAU ne prend pas part au vote à titre personnel.

L'association Queer Uni.e.s Engagé.e.s et Révolté.e.s (Q.U.E.E.R) a pour objet de défendre les droits des femmes et des personnes ayant une identité de genre et/ou une orientation sexuelle non conventionnelle et non normée.

Ainsi, l'association élabore des projets et des initiatives visant la lutte contre les discriminations. Leur principal axe de lutte est de travailler autour de l'accueil bienveillant et sans jugement du public le plus large des LGBTQIA+.

Le 19 juin dernier, l'association a organisé une Marche des Fiertés ayant pour objectif de donner de la visibilité aux personnes transgenres, homosexuelles, bisexuelles, intersexuelles et affiliées.
La thématique de cette manifestation était, cette année, centrée autour de la reconnaissance des personnes transgenres, de l'égalité, de la non-discrimination et contre toutes formes de violences.

Ouverte à toutes et à tous, cette marche a rassemblé environ 1500 personnes. Une manifestation pour fêter la diversité des genres et des sexualités mais aussi pour rappeler les actes et les exclusions dont peuvent être victimes les personnes LGBTQIA+.

L'association Q.U.E.E.R. sollicite la Ville de Clermont-Ferrand pour une subvention pour l'organisation de cette Marche des Fiertés de 1200 euros sur un montant total prévisionnel de 5400 euros.

Des co-financements ont été demandés au Conseil Départemental pour un montant de 500 euros, auprès de mécènes pour 450 €, le reste provenant des fonds propres de l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les LGBT-phobies.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder une subvention de 1200 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT. 2021

Pour le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

Magali GALLAIS